



Forte création d'emplois salariés et aides publiques importantes

L'année 2006 s'inscrit parmi les bonnes années en matière de création d'emploi, sans toutefois être exceptionnelle. Au total plus de 7 000 emplois salariés ont été créés dans l'ensemble de l'économie : environ 5 000 dans le secteur marchand et 2 300 emplois aidés non marchands. En fin d'année 2006, la création d'emploi est plus élevée qu'en 2005.

Sur l'ensemble de l'année 2006, l'emploi salarié marchand augmente de 4,7 %. C'est le meilleur résultat depuis 2002. En 2005 la hausse était de 3,2 %. Ce résultat se rapproche des années exceptionnelles du début de la décennie.

La création d'emploi n'a pas été régulière au cours de l'année. La création "molle" du premier trimestre (+ 0,3 %) liée à la baisse d'activité du secteur des services aux particuliers et aux difficultés des transports a été compensée en partie par un dynamisme particulièrement important aux trimestres suivants.

Comme en 2005, c'est toujours le BTP qui dynamise la création d'emploi. Les effectifs de ce secteur ont augmenté de 13 % après une hausse de près de 12 % en 2005. Cette hausse s'explique par une hausse de la commande publique dans le cadre de la réalisation de grands travaux. Ainsi en un an près de 1 900 emplois supplémen-

taires ont été créés dans le BTP, soit 40 % des emplois créés.

L'industrie a bénéficié également de cette relance d'activité. L'industrie de biens d'équipement et de biens intermédiaires et plus particulièrement les activités en relation avec le BTP ont connu une croissance forte de l'emploi cette année (+ 5,7 %) après une quasi-stagnation en 2005. Au total, la croissance de l'emploi dans l'industrie a été de 3,4 %, soit le double de la croissance moyenne de 2000 à 2005.

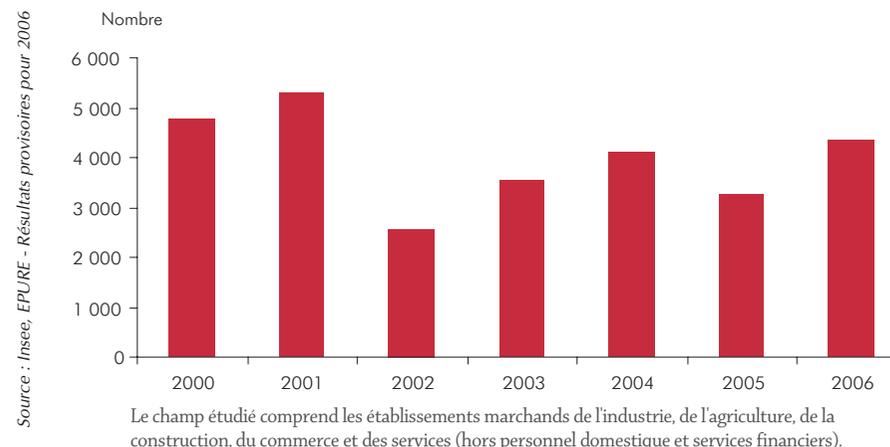
Dans le commerce, la création d'emploi poursuit une croissance régulière et faible provenant essentiellement des activités du commerce de détail. Environ 400 emplois ont été créés dans le commerce en 2006.

Dans le secteur des services marchands, la croissance de l'emploi est repartie fortement à la hausse (+ 4,3 %) après avoir connu une évolution modérée en 2005. Près de 1 800 emplois ont été créés dans ce secteur. Il constitue avec le BTP les deux moteurs de la création d'emplois marchands. La croissance exceptionnelle du secteur des services aux entreprises (+ 8,1 %) compense largement la baisse des emplois du secteur des services aux particuliers (- 3,1 %) suite aux difficultés liées à la baisse du nombre de touristes.

Nombreuses aides à l'emploi pour le secteur marchand

Cette création d'emploi dans le secteur marchand a été fortement soutenue par l'action publique dans le cadre de la loi de programme Outre-mer et du plan de cohé-

Emplois supplémentaires créés chaque année dans le secteur marchand



sion sociale. Afin d'encourager la création de "vrais emplois durables", la loi de programme Outre-mer propose un allègement renforcé des charges sociales pour les entreprises qui subissent plus particulièrement les contraintes liées à l'éloignement, à l'insularité et à un environnement régional où le coût du travail est particulièrement bas. Le montant des exonérations pour 2006 liées à la LOPOM s'élève à 379 millions d'euros, soit une hausse de 9,3 %.

Elles s'ajoutent ou se substituent aux autres mesures appliquées au cadre national. Actuellement elles représentent 75 % du montant total des exonérations de cotisations. En 2006, l'ensemble des cotisations exonérées s'élève à 503 millions d'euros. Elles sont en hausse de 11 % par rapport à 2005 et accompagnent l'évolution de la masse salariale qui a été de 10 % en 2006.

La mise en place du plan de cohésion sociale renforce ce dispositif d'aide à la création d'emploi dans le secteur marchand en ciblant plus particulièrement les publics en difficultés particulièrement nombreux à La

Réunion : jeunes sans qualification, bénéficiaires du RMI ou de l'allocation spécifique solidarité.

La loi de cohésion sociale s'est mise en place progressivement à partir de la mi-2005. Dans le secteur marchand s'ajoutent au Contrat d'accès à l'emploi (CAE-DOM) institués par la loi Perben dont le nombre demeure comme l'année précédente proche de 2000, les Contrats d'Insertion-revenu minimum d'activité (CI-RMA) dont l'objectif est de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RMI, de l'ASS ou de l'API. Au cours de l'année près de 1 700 contrats de ce type ont été signés. À ces contrats s'ajoutent les contrats de professionnalisation destinés à favoriser l'insertion des jeunes. Deux mille contrats de professionnalisation ont été signés en 2006.

Cette analyse ne constitue pas une évaluation de l'efficacité des mesures d'aide à la création d'emploi. Entre l'accroissement de la commande publique, les mesures d'exonération fiscale liée à la défiscalisation Outre-mer dans le cadre du logement, les



mesures d'exonération de charges destinées à réduire le coût du travail et les mesures d'aide à l'insertion professionnelle des publics en difficulté, il est difficile d'évaluer la part de chaque action. On peut seulement affirmer que la création d'emploi en 2006 dans le secteur marchand a été fortement soutenue par les fonds publics.

L'emploi non marchand

Les dépenses de personnel des fonctions publiques ont augmenté à un rythme comparable aux années précédentes (approchant 5 % en valeur). Compte tenu de l'augmentation de la valeur du point d'indice et des hausses mécaniques de masse salariale liées à l'ancienneté croissante des effectifs, la progression en volume est faible et accrédite l'idée d'une stagnation globale des effectifs publics.

En décembre, 18 300 personnes bénéficiaient d'un contrat aidé non marchand, soit 2 300 de plus qu'en 2005. Ce niveau

reste toutefois bien inférieur à ceux des premières années de la décennie. L'augmentation de 2006 provient de la montée en puissance des contrats d'accompagnement à l'emploi (6 800 bénéficiaires en décembre 2006) et des contrats d'avenir (6 800 également en fin d'année 2006). Parallèlement le nombre de bénéficiaires de contrats d'insertion par l'activité est en forte diminution : ils ne sont plus que 900 à bénéficier de cette mesure en fin d'année contre plus de 3 300 en fin 2005. Ces nouvelles mesures se substituent aux CES, CEC et emplois jeunes.

L'emploi non salarié représentait, en 2005, 11 % de l'emploi total. Il est difficile de mesurer son évolution six mois seulement après la fin de l'année, même si l'intensité de la création d'entreprises en 2006 laisse présager un dynamisme comparable à 2005. ▲

Claude PARAIN

Chef du service des études et de la diffusion

Créations d'entreprises

Le nombre de nouvelles entreprises atteint en 2006 les 5 530 unités, soit 150 créations de moins que le cru exceptionnel de 2005. Cette diminution s'observe uniquement dans le commerce (- 10 %) et les transports

(- 12 %). Les autres secteurs évoluent à la hausse, avec des taux de croissance compris entre 0,7 % et 2 %.

Le taux de création est parmi les plus élevés des régions françaises. Les créations ex-nihilo de nouvelles structures représentent 80 % de ces nouvelles entreprises, soit 4 points de plus qu'en 2005. Le reste est constitué de réactivations (19 %) et de reprises (3 %).

Le taux de survie des entreprises réunionnaises est le plus faible de France : seulement une sur deux est encore active trois ans après sa création contre deux sur trois en France. Le parc productif de La Réunion est donc en constant renouvellement : fort taux de création et faible taux de survie.

	Nombre de créations	Taux de création (%)
Industrie	440	14,5
Commerce	1 660	17,4
Construction	950	22,2
Transports	110	6,8
Services	2 370	17,8
Ensemble	5 530	17,4

Source : Insee - répertoire SIRENE